

## AVIS PUBLIC

### AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1416-2025

AVIS PUBLIC est donné :

1. Que lors d'une séance tenue le 25 août 2025, le conseil municipal de la Ville a adopté le règlement intitulé : « Règlement 1416-2025 modifiant le Règlement numéro 0012-2007 concernant l'administration des finances et la délégation de pouvoir autoriser des dépenses et passer des contrats afin de modifier le titre des postes des travaux publics et d'autoriser le chef de la division des approvisionnements à disposer de certains biens municipaux».
2. Que ledit règlement est déposé à mon bureau, situé à l'hôtel de ville, 87, rue Principale, Granby, Québec, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.
3. Que ledit règlement entre en vigueur selon la loi.

Donné à Granby, ce 29 août 2025.

La directrice des Services juridiques et greffière,

M<sup>e</sup> Andrée-Anne Benjamin

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, directrice des Services juridiques et greffière, certifie, ce 29 août 2025, sous mon serment d'office avoir publié le présent avis sur le site Internet de la Ville (<https://granby.ca>) et l'avoir affiché au bureau de la municipalité, le 29 août 2025.

La directrice des Services juridiques et greffière,

M<sup>e</sup> Andrée-Anne Benjamin